



VILLE
D'ARPAJON

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION n° 2022-96 du 7 décembre 2022

OBJET : Galerie Francval - Revalorisation des tarifs de location à compter du 1er janvier 2023

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 1er décembre 2022</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-deux le sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, M. DUBOIS, Mme COMTE, M. FOURNIER, Mme TOHON, M. LE STER, Mme LEBEAULT, M. BAC, Mme DE CARVALHO, M. KERVAN, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. CORNET, Mme PERRON</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> :</p> <p>M. CRUZILLAC par M. LEVALLET, Mme JANIN par Mme ALMEIDA, M. LANSADE par M. FOURNIER, Mme TALLEC par M. FICHEUX, Mme BLANC par Mme PERRON</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> :</p> <p>Mme PREVIDI</p>
--	---

Mme ALMEIDA est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2022-96 du 7 décembre 2022

OBJET : Galerie Francval - Revalorisation des tarifs de location à compter du 1er janvier 2023

Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser les tarifs de 4.45 % arrondi à l'euro le plus proche à compter du 1^{er} Janvier 2023 concernant les tarifs de location de la galerie FRANCVAl comme suit :

Rappel tarifs 2022

DUREE	EXPO ARPAJONNAIS	EXPO HORS ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE HORS ARPAJONNAIS
1 SEMAINE	297 €	352 €	367 €	419 €

Tarifs 2023

DUREE	EXPO ARPAJONNAIS	EXPO HORS ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE HORS ARPAJONNAIS
1 SEMAINE	310 €	368 €	383 €	438 €

Pour l'ensemble des projets portés par des associations ou en partenariat avec la ville, la mise à disposition sera gratuite une fois par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU sa délibération du 7 décembre 2022 fixant le taux de révision des tarifs à 4.45% pour l'année 2023,

VU l'avis de la Commission vie associative du 17 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location de la galerie FRANCVAl avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2023, tels que présentés ci-dessous :

DUREE	EXPO ARPAJONNAIS	EXPO HORS ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE HORS ARPAJONNAIS
1 SEMAINE	310 €	368 €	383 €	438 €

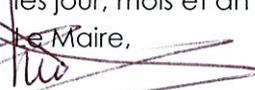
PRECISE que les recettes seront encaissées à l'article 752 du Budget Communal.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. CORNET)

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



Christian BERAUD.